

FICHE DE candidature – PIMAA
21 rue de la cloche verte à Angoulême



Nom de l'exposant-e :

Nom d'entreprise :

Date :

Signature :

Cette fiche permet de mieux vous connaître, merci de la compléter et de nous la retourner par mail avec des photos de vos réalisations. La validation de votre candidature vous sera communiquée par mail.

ATTENTION !

Cette fiche n'a valeur de contrat qu'une fois signée par tous et après la réception du dossier complet !

Encadré pour rappel des documents à fournir, vérifié à réception du dossier :

Dates d'exposition :

Prolongation :

RIB de l'exposant-e

loyers par virement ou chèque.

extrait SIREN/ justificatif professionnel

adhésion :

RCP/ assurance

Règlement Pimaa lu et signé

fiche descriptive fournie par PIMAA°

CONDITIONS ET TARIFS - Indiquez-nous votre choix !

Contrat pour exposant(e)s avec permanence :

40€ / mois + 2, 3 jours de permanence /mois + Adhésion 15€

Contrat pour exposant(e)s sans permanence :

60€ / mois + 20% de commission sur vos ventes + Adhésion 15€

Contrat pour Artistes avec permanence :

30€ d'adhésion + 20% de commission sur les ventes/ mois.

Contrat pour Artistes sans permanence :

30€ d'adhésion + 25% de commission sur les ventes/ mois.

PÉRIODE D'EXPOSITION - Indiquez-nous vos préférences !

Printemps / Eté :

Février - Mars - Avril - Mai

Eté / Automne :

Juin - Juillet - Aout - Septembre

Automne / Hiver :

Octobre - Novembre - Décembre - Janvier

“ J'aimerais prendre contact pour un contrat spécial ” (un an - 1 mois, 2 mois...)

Vous trouverez tous les renseignements complémentaires dans notre Règlement, notre Fiche de bienvenue (pour ceux qui feront des permanences) ainsi qu'en nous posant toutes vos questions en :

En retournant ce document par mail à : lenoyau.pimaa@gmail.com

Merci, à bientôt !

L'équipe Pimaa

Site : pimaa.fr

Facebook : [@pimaaboutique](https://www.facebook.com/pimaaboutique)

Instagram : [@pimaa.angouleme](https://www.instagram.com/pimaa.angouleme)